



Déclaration préalable CGT- SUD Travail et FSU **CHSCTM Travail des 3 et 4 février 2022**

La crise sanitaire, qui dure depuis déjà presque 2 longues années, a sans nul doute fracturé les collectifs de travail et par conséquent fragilisé les agent-e-s du Ministère du travail renforçant considérablement des risques psycho-sociaux du fait notamment des confinements successifs et du télétravail obligatoire : surcharge de travail pour certain-e-s, isolement pour d'autres, perte de liens avec le collectif pour toutes et tous, perte de sens compte tenu des directives gouvernementales contraires à la réglementation, sans compter la crainte de sanction disciplinaire pour peu qu'un-e agent-e exige d'une entreprise de véritables mesures de prévention !

Mais la crise sanitaire a également exacerbé, tout en les invisibilisant, des risques psycho-sociaux, déjà très prégnants au Ministère du travail (il s'agit du premier risque professionnel), causés par des organisations du travail fragilisées par des réorganisations successives (dont la dernière en date, l'OTE, continue de dégrader fortement les conditions de travail des agent-e-s), des sous-effectifs structurels, des moyens matériels insuffisants, une perte de sens et une démotivation face à un management obnubilé par les chiffres, tableaux de bord et autres communications sur l'activité supposée des services.

Les situations qui nous ont été remontées par les collègues et les CHSCT sur la seule période 2021 et début 2022 sont édifiantes à cet égard.

Sans faire une liste à la Prévert, citons en quelques-unes :

- *En Seine et Marne* : une procédure de DGI actuellement en cours sur les effectifs, les dysfonctionnements de l'OTE et le mal-être au travail,
- *Dans la Somme* : une alerte portée sur la charge de travail des agent-e-s de contrôle et des secrétariats, du fait notamment des intérimis,
- *En Grand-Est* : une alerte DGI déposée dans la Marne en février 2021, enquête du CHSCT dans l'Aude en octobre 2021 suite aux comportements inappropriés et violents d'un responsable hiérarchique, une demande d'enquête RPS début 2022 à l'UCTP (Unité Certification et Titres Professionnels) à la DREETS,
- *En Région Centre Val de Loire* : une inscription en septembre 2021 sur le registre santé et sécurité d'une attitude irrespectueuse entraînant une dégradation des conditions de travail par deux agents suite à un management pathogène,
- *En Bretagne* : dans l'UD 22, trois déclarations d'accidents de service liées à RPS, deux alertes DGI au CHSCTR, une demande d'expertise et des inscriptions au registre, avec l'enquête du CHSCTM toujours en cours qui confirme l'existence de nombreux facteurs de risques !
- *En Normandie* : une tentative de suicide d'une agente de contrôle à Evreux en lien direct avec le travail, des situations pathogènes au sein de la DDETS 27 débouchant sur une expertise risque grave, une alerte DGI au Havre ayant malheureusement débouché sur l'exfiltration d'une agente victime de la double peine, une alerte DGI suite à des menaces de mort proférées par un agent contre plusieurs collègues, de multiples accidents de service avec des arrêts longs reconnus imputables au service, une alerte DGI liée aux conditions pathogènes de retour au travail d'une victime d'harcèlement sexuel, un compte rendu d'expertise risque grave au Havre qui décrit parfaitement les méfaits de Ministère fort et des réformes qui ont suivi....,

- *En Haute Garonne* : le vote d'une expertise RPS au CHSCT sur la dégradation des conditions de travail suite à la mise en place de l'OTE,
- *Dans le Vaucluse* : acceptation d'une expertise sur les conditions de travail,
- *A Paris* : comme évoqué lors de la réunion du CHSCTM du 20 janvier dernier, une tentative de suicide d'une agente de contrôle à la suite directe d'un entretien avec sa hiérarchie.

Pourtant, personne au sein de la hiérarchie du Ministère, que ce soit au niveau de la Ministre ou au niveau local, ne semble vouloir reconnaître ces maux et chercher à les traiter réellement et en profondeur.

Sans parler de certaines hiérarchies locales, soutenues manifestement par la DGT et la DRH, qui plutôt que de prendre en compte la réalité dégradée des services dans leurs régions ou départements et les défaillances du Ministère, préfèrent carrément, aujourd'hui, recadrer ou menacer de sanctions des agent-e-s de contrôle qui n'auraient pas tenu les objectifs du plan national de contrôle (Centre-Val de Loire, Bourgogne Franche Comté) ou refuseraient des intérim structurels persistants (Seine-Saint-Denis, Paris) alors qu'ils menacent la santé des agent-e-s.

Si les orientations ministérielles de prévention 2022, soumises ce jour pour avis au CHSCTM, comportent bien des axes sur la prévention des RPS, ceux-ci se concentrent sur l'animation de cellules RPS et de réseaux, ou sur la proposition de méthodologies, d'offres de formation, sans agir sur le sens des missions, le travail réel et sans s'interroger sur les moyens humains et matériels nécessaires pour tendre à une organisation de travail non pathogène.

Ce n'est pas comme ça que les agent-e-s du Ministère iront mieux.

8 ans après la mise en place de Ministère Fort qui n'a fait que dégrader les conditions de travail des agent-e-s, sans aucune amélioration du service rendu aux usagers, 1 an après la mise en place des SGC qui continue à gravement dysfonctionner, 10 mois après la mise en œuvre des DREETS et des DDETS, force est de constater que les agent-e-s et le système sont à bout de souffle !

Le rapport d'expertise concernant le site du Havre, transmis au CHSCTM démontre les effets délétères des réformes sur l'état de santé des agent-e-s et la qualité du service qui se dégrade à vitesse grand V avec des arrêts de travail en pagaille.

Il est temps que la DRH et la DGT réalise un véritable état des lieux des dysfonctionnements des services, des risques psychosociaux qui entraînent sur tout le territoire des effets sur la santé de nos collègues. Concernant les services du système d'inspection du travail, il est urgent, 9 ans après le rapport Daniellou – Davezies sur le « *travail vivant des agents de l'inspection du travail* » que la DRH et la DGT mandatent, en lien avec le CHSCTM, des chercheurs indépendants pour un nouvel état des lieux. A défaut d'un engagement ferme sur ce point, nous nous verrons contraints de recourir à une expertise pour risque grave au prochain CHSCTM d'avril !

Il est urgent d'en finir avec les organisations du travail pathogènes, avec la politique du chiffre en lieu et place d'un travail de qualité, d'en finir avec la mise sous pression des agent-e-s, de faire confiance à l'ensemble des agent-e-s du Ministère du travail qui font chaque jour tout ce qu'elles et ils peuvent pour rendre un service public de qualité, de valoriser leur activité et de montrer un soutien public fort lors des entraves, menaces et agressions.

Il faut redonner aux agent-e-s, l'envie d'effectuer un travail de qualité, les moyens d'exercer dans de bonnes conditions, en rompant avec la politique du chiffre, en réglant les dysfonctionnements matériels, en recrutant massivement et formant urgemment des agent-e-s pour pouvoir réussir à mener nos missions et retrouver du sens au travail.

A défaut, de nouveaux drames sont devant nous et les responsables de ceux-ci en face de nous !